

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la
Municipalité de Palmarolle tenue le 3 mai 2021 à 19h, au 124 rue
Principale, Palmarolle.**

SONT PRÉSENTS :

Mairesse intérimaire	Mme	Aline Bégin
Conseiller	Mme MM.	Michelle Croteau Jacques Chabot Mario Perron

ABSENCE (S) :

Conseiller	Mmes	Lyne Vachon Véronique Aubin
------------	------	--------------------------------

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directrice générale Secrétaire-trésorière	Véronique Hince
Directeur travaux publics	Francis Bédard

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 19 heures et 03 minutes, et mot de bienvenue de la présidente d'assemblée, Aline Bégin.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Résolution no 21-05-439

Il est proposé par la conseillère Michelle Croteau, appuyé par le conseiller Mario Perron et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Véronique Hince, soit adopté tel que présenté.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021

2.1. Résolution no 21-05-440

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Mario Perron et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Véronique Hince, soit accepté tel que présenté.

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2021

2.2. *Résolution no 21-05-441*

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Mario Perron et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2021 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Véronique Hince, soit accepté tel que présenté.

3. AFFAIRES EN DÉCOULANT

- Plaintes de citoyens relatif à la vente d'un terrain à la plage Rotary.

4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

5. DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

- 5.1. Plan de développement de la zone agricole;
 - 5.2. Dépôt lettre suppléance de la mairesse;
 - 5.3. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Remerciement.
 - 5.4. Fondation émergence – Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;
 - 5.5. Politique de soutien aux projets structurants – Agent de développement communautaire et accueil des nouveaux arrivants.
-

6. URBANISME

Vente du lot 5 048 905

6.1. *Résolution no 21-05-442*

ATTENDU que le conseil municipal a autorisé la demande d'acquisition du lot 5 048 905 fait par Jean-Pierre Carreau à la séance ordinaire des membres du conseil tenue le 6 avril 2021 ;

ATTENDU que la municipalité souhaite permettre l'accès au chemin aux propriétaires des 851, 855 et 859 chemins du Quai de Palmarolle;

ATTENDU que le chemin sera accessible aux propriétaires des trois (3) adresses ci-dessus mais qu'il restera non municipalisé;

ATTENDU que la Municipalité de Palmarolle défraiera les coûts des frais d'arpenteur, les frais de servitude et les frais des actes notariés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Michelle Croteau, appuyé par le conseiller Mario Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale, secrétaire-trésorière, madame Véronique Hince, pour contacter le notaire et l'arpenteur concernant ce dossier.

7. DEMANDE ET AUTORISATIONS

Demande des Loisirs de Palmarolle – Remise en valeur de la piste de BMX

7.1. *Résolution no 21-05-443*

ATTENDU que les Loisirs de Palmarolle demande la collaboration de la municipalité afin de mettre en valeur la piste de BMX de la municipalité ;

ATTENDU qu'il est demandé à la municipalité de fournir aux Loisirs de Palmarolle un (1) voyage de sable pour mettre sur la piste;

CONSIDÉRANT que les Loisirs ont un budget annuel de 5000\$ pour financer tous leurs projets pendant l'année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mario Perron, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal accepte de fournir aux Loisirs de Palmarolle un (1) voyage de sable pour la remise en valeur de la piste de BMX selon la décision des assurances concernant la viabilité de ce projet.

8. RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER

Résolution no 21-05-444

ATTENDU que conformément aux dispositions du Code municipal; la Municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

ATTENDU que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

ATTENDU que la Municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

ATTENDU qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

CONSIDÉRANT que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la Municipalité, toute somme de derniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer;

Il est proposé par la conseillère Michelle Croteau, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu :

QUE la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 30 avril 2021, présentés par la technicienne comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de quatre-vingt-six mille cent quatre-vingt-trois et quatre-vingt-trois cents (86 183.83 \$);

QUE la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de trente-huit mille sept cent soixante-six et cinquante-quatre cents (38 766.54\$);

QUE la liste des salaires versés, au 30 avril 2021, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de trente-deux mille trente-sept et quarante-huit cents (32 037.48\$).

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Véronique Hince, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

9. RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

10. PÉRIODE D'INFORMATION

- Exemption de taxes foncières pour le Club Bon Temps de Palmarolle;
- Offre de la mutuelle FQM – Vérification des avantages;
- Collecte des encombrants.

11. SÉCURITÉ INCENDIE

12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

Réparation de la rétro caveuse

12.1. Résolution 21-05-445

ATTENDU que des réparations devront être faites suite à un bris sur la rétro caveuse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mario Perron, appuyé par la conseillère Michelle Croteau et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal accepte de payer les réparations faites suite au bris de la rétro caveuse.

Adjudication des soumissions d'appel d'offre pour l'achat de matériaux granulaires pour l'année 2021

12.2. Résolution 21-05-446

ATTENDU que la municipalité a besoin de deux-mille-trois-cent-quarante (2340) tonnes de MG 20 (gravier 0-3/4), de deux-cent-soixante (260) tonnes de gravier 0-1/2 et de sept-cent-quatre-vingt (780) tonnes de AB 10 (abrasif) pour l'entretien des chemins;

ATTENDU

que la municipalité a envoyé quatre (4) demandes de soumission et a reçu trois (3) soumissions soit celles d'AMENAGEMENT PAYSAGER E. MERCIER, celle de M. CEDRIC BELANGER-GAGNE/ ANDRE CARBONNEAU et celle de EXCAVATION E. LAVOIE;

Fournisseur	MG-56 260 tonnes métriques (avant taxes)	MG 20 2340 tonnes métriques (avant taxes)	AB 10 780 tonnes métriques (avant taxes)	TPS	TVQ	Redevance	Total
AMENAGEMENT PAYSAGER E. MERCIER	13,14\$/ tonne (3416,40\$)	13,14\$/ tonne (30 747,60\$)	7,09\$/ tonnes (5530,20\$)	1984.71\$	3959.50\$	0.61\$/ Tonne métrique	45 638.41\$ (43 576,61\$)
CEDRIC BELANGER-GAGNE / ANDRE CARBONNEAU	8,75\$/ tonne (2275\$)	5,25\$/ tonne (12 285\$)	N/A	1092\$	2178.54\$	N/A	25 110.54\$
EXCAVATION E. LAVOIE	12,50\$/ tonne (3250\$)	14,00\$/ tonne (32 760\$)	9,50\$/ tonne (7410\$)	2171\$	4331.15\$	N/A	49 922.15\$

ATTENDU

que la soumission de M. Cédric Bélanger-Gagné et M. André Carbonneau est non conforme car elle ne contient pas de proposition pour l'abrasif ;

CONSIDÉRANT

qu'à la soumission de AMENAGEMENT PAYSAGER E. MERCIER s'ajoute des redevances de soixante-et-un cents (0.61\$) de la tonnes métriques ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Michelle Croteau, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal adjuge la soumission AMENAGEMENT PAYSAGER E. MERCIER pour l'achat de matériaux granulaire pour l'entretien des chemins, au montant total de quarante-cinq mille six cent trente-huit dollars (45 638\$).

Adjudication des soumissions d'appel d'offre pour l'achat d'asphalte froid pour l'année 2021

12.3. Résolution 21-05-447

ATTENDU

que la municipalité a besoin de vingt-quatre (24) palettes de poche d'asphalte froid pour l'entretien des chemins pour l'année 2021;

ATTENDU

que la municipalité a envoyé deux (2) demandes de soumission et a reçu deux (2) soumissions soit celle de la QUINCAILLERIE PALMAROLLE INC. et celle de MARCEL BARIL;

Fournisseur	Prix soumissionné (avant taxes)	TPS	TVQ	TOTAL	\$ / KG
MARCEL BARIL	6997.20\$	349.86\$	697.97\$	8045.03\$	0.26 \$ / KG
QUINCAILLERIE PALMAROLLE INC.	13 426.56\$	701.33\$	1399.15\$	16 127.04\$	0.33 \$ / KG

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Michelle Croteau, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal adjuge la soumission de MARCEL BARIL pour l'achat d'asphalte froid pour l'entretien des chemins, au montant total de huit-mille-quarante-cinq dollars et trois cents (8045,03\$).

13. HYGIÈNE DU MILIEU

14. DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Réseau BIBLIO – Reconnaissance du bénévolat

14.1. Résolution no 21-05-448

Il est proposé par la conseillère Michelle Croteau, appuyé par le conseiller Mario Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal accorde un montant de vingt-cinq dollars (25 \$) au RÉSEAU BIBLIO qui va souligner localement l'engagement de nos bénévoles lors de la *Semaine de l'action bénévole 2021*, du 19 au 25 avril prochain.

QUE le conseil municipal désire vous dire merci, madame Doris Morin pour vos **vingt (20) années de bénévolat** au sein de notre communauté pour votre générosité investi aux opérations de notre bibliothèque qui grâce à vous est un succès.

Croix-Rouge – Entente services aux sinistrés

14.2. Résolution no 21-05-449

Il est proposé par le conseiller Mario Perron, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'entente annuelle pour les services aux sinistrés de la Croix-Rouge au montant de deux cent vingt-neuf dollars et vingt-huit cents (229.28 \$), taxes incluses, pour la période de avril 2021 à mars 2022.

Demande à portée collective – Formation d'une commission

14.3. Résolution 21-05-450

Il est proposé par le conseiller Michelle Croteau, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal nomme les personnes suivantes afin de représenter la Municipalité de Palmarolle lors des discussions du volet 2 « Îlot déstructuré » de la demande à portée collective :

- Jean-Guy Hébert, inspecteur municipal
- Véronique Hince, directrice générale

Projet reconnaissance finissant 2020-2021

14.4. Résolution no 21-05-451

ATTENDU que le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi conjointement avec les directions de la Cité étudiante Polyno désirent créer un mouvement communautaire ayant pour objectif de souligner la réussite des finissants 2020-2021 et invite les municipalités à se joindre à eux ;

ATTENDU que la Municipalité de Palmarolle pourrait publier les photos ainsi que les noms des finissants de Palmarolle par le biais d'affiches installées à l'entrée de la municipalité, dans le journal local ainsi que sur ses médias sociaux (site web, Facebook);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mario Perron, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal accepte de participer au projet pour féliciter les étudiants finissant de Palmarolle.

Transport collectif

14.5. Résolution no 21-05-451

ATTENDU que le siège du représentant du Secteur Sud au conseil d'administration de la corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest est vacant ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mario Perron, appuyé par la conseillère Michelle Croteau et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal décline l'invitation de la corporation et ne présentera pas de candidat potentiel pour siéger au conseil d'administration.

15. EMPLOYÉS

16. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

16.1. Avis de motion – Adoption d'un règlement encadrant le cannabis
Avis de motion est donné par le conseiller Mario Perron à l'effet qu'un règlement encadrant le cannabis sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Adoption du projet de règlement No 324 intitulé « Commerce itinérant, sollicitation et colportage »

16.2. Résolution no 21-05-453

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 avril 2021 par le conseiller Mario Perron ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Michelle Croteau, appuyé par le conseiller Mario Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement portant le numéro 324 intitulé « Commerce itinérant, sollicitation et colportage » tel que présenté aux membres du conseil municipal.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

18. SUJETS DIVERS (VARIA)

19. LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution no 21-05-454

Il est proposé par le conseiller Mario Perron, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 19 heures et 55 minutes.

La présidente d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

Aline Bégin
Mairesse suppléante

Véronique Hince
Directrice générale,
Secrétaire d'assemblée